



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-89318>

Département(s) de publication : **42**

Annonce n° **25-89318**

Fournitures

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : ROANNAIS AGGLOMERATION

Correspondant : NICOLIN Yves, Président

Adresse : 63 rue Jean Jaurès, CS 70005, 42311 ROANNE

Coordonnées :

Téléphone : 0477442950

Télécopieur : 0477442959

Courriel : commandepublique@roannais-agglomeration.fr

Adresse internet : <https://www.agglo-roanne.fr>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.agglo-roanne.fr>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : FOURNITURE ET POSE D'UNE RESERVE INCENDIE DANS LE CADRE DE LA MISE AUX NORMES DE L'AIRE DE GRANDS PASSAGES A MABLY

Lieu de livraison : Lieu-dit « Villeneuve », 42300 Mably

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales : Le présent marché concerne la mise en oeuvre d'une réserve incendie de 120 m³ (citerne aérienne) dans le cadre de la mise aux normes de l'aire de grands passages à Mably.

Les prestations sont réglées par des prix unitaires. IMPORTANT : les travaux sur site ne pourront pas avoir lieu pendant la période d'ouverture de l'aire qui est fixée dans le règlement intérieur du 1er avril au 31 octobre 2026

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 28/11/2025 et jusqu'au 30/03/2026

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 6 - Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat

Documents à produire obligatoirement par le candidat, à l'appui de sa candidature :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

Documents à produire obligatoirement par l'attributaire, avant la signature et la notification du marché public ou de l'accord-cadre (formulaire NOT11) :

Autres renseignements demandés : Renvoi au règlement de la consultation

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 13/10/2025 à 10:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2501020

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.aggloroanne.fr> Type de marché de Fournitures : Code NUTS :

FRK25 Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : Financement sur fonds propres - Budget Général - section investissement Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Lyon, 184, rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 Tél : 0487635000 Fax : 0478141065 Mel :

greffe.ta-lyon@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique. Pour tout renseignement complémentaire, demande à formuler sur le profil d'acheteur selon indications du RC

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/08/2025